« Le bâtiment au cœur de la stratégie française de lutte contre le changement climatique »

Jean-Yves Rousselle
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

CréaBois
20 juin 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

Le bâtiment français en quelques chiffres

- 35 millions de logements en France en 2013
- 1 milliard de m² de locaux tertiaires chauffés, soit l'équivalent de 10 millions de logements (à 100m²/logt)
- 66 % de logements individuels, 44 % de logements collectifs
- 27 % construits avant 1946
  22 % entre 1946 et 1971
  29 % entre 1971 et 1990
  22 % depuis 1990
- Entre 300 000 et 400 000 logements nouveaux par an, soit 1 % de renouvellement/an
- En 2050, 40 % des logements auront été construits après 2012

Le bâtiment français en quelques chiffres

Répartition des consommations énergétiques* selon les différents secteurs d'activité

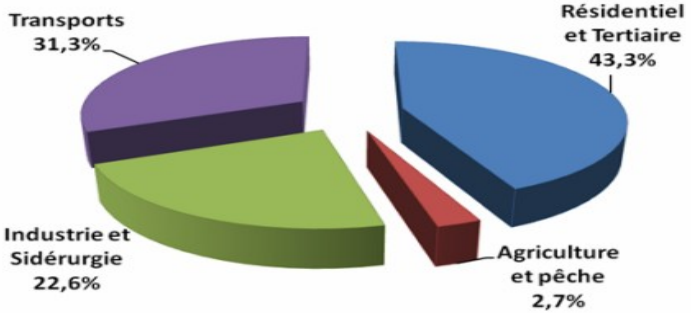

Source : ADEME, 2009

* Dans le résidentiel tertiaire, il s'agit des énergies d'usage, sans les énergies grises associées ni les énergies de la mobilité de leurs usagers.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur

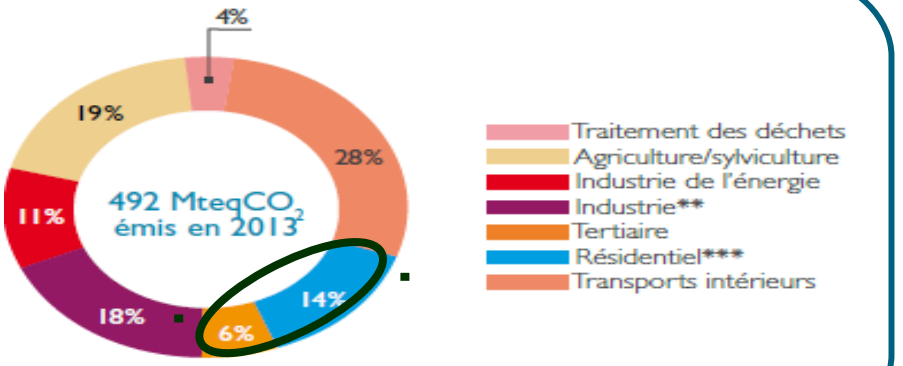

Source : Chiffres-clés climat, air et énergie, ADEME, édition 2015

Le bâtiment = 20 % des émissions directes des GES (combustions dans le bâtiment, gaz fluorés et solvants).
= 25 % avec les émissions indirectes associées : électricité et chaleur produites hors du bâtiment, comptabilisées par ailleurs dans le secteur Energie.
Sans compter les émissions associées à la construction/rénovation et à la fin de vie des bâtiments.
Globalement, le bâtiment pèserait pour 40 % de notre empreinte Carbone globale

Des objectifs nationaux ambitieux

Les lois Grenelle de 2009/2010 avaient introduit les principes de constructions « positives » à partir de 2020 et d'indicateurs de performances environnementales liées à « l'édification, l'entretien, la réhabilitation et la démolition » des constructions neuves.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

La loi TECV de 2015 évoque :
le bâtiment exemplaire pour 2018,
le bâtiment responsable pour 2020,
le bâtiment à énergie positive,
la performance globale, les ACV,
les matériaux et équipements à faible empreinte carbone…
Le bonus de constructibilité

-40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990

-30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012

Porter la part des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité

Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012

-50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025

Diversifier la production d'électricité et baisser à **50%** la part du nucléaire à l'horizon 2025

Des objectifs nationaux ambitieux

STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définit la marche à suivre pour la mise en œuvre de la loi TECV en matière de réduction des émissions nationales de GES et précise les objectifs à atteindre par grand domaine d'activité et par période quadriennale :

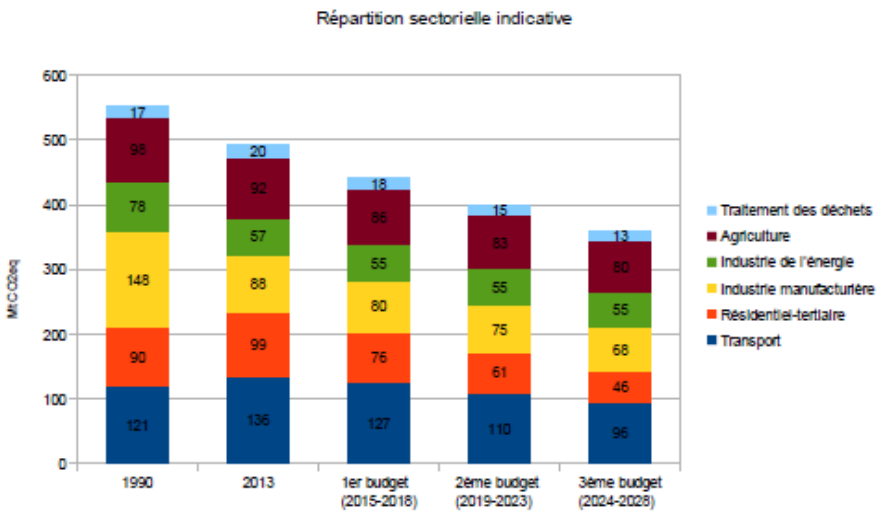

SNBC-GES	2028/2013	(2050/1990)
Transport	**-30 %**	**Facteur 3**
Bâtiment	**-54 %**	**Facteur 8**
Agri/sylvi/culture	**-12 %**	**Facteur 2**
Industrie	**-24 %**	**Facteur 4**
Energie	**-4 %**	**Facteur 20**
Déchets	**-33 %**	**Facteur 5**

Objectif global : facteur 4 entre 1990 et 2050

Sources : Format Plan Climat – périmètre Kyoto CITEPA et MEDDE/SNBC

Les propositions de la SNBC pour le bâtiment :

- Mettre en œuvre, au delà de la RT 2012 (la plus exigeante d'Europe), une nouvelle réglementation environnementale (la 1ère au monde) pour la construction neuve, basée sur les ACV

- Rénover 500 000 logements par an au niveau Basse Consommation dès 2017, pour un parc existant entièrement rénové en 2050

- Valoriser les résidus agricoles et augmenter le volume de bois prélevé pour développer les usages « matière et énergie » des produits biosourcés dans la construction/rénovation, et ainsi renforcer leurs effets « substitution et stockage »

- Favoriser l'économie circulaire, les usages en cascade, donc valoriser les coproduits et les déchets des filières biosourcées, notamment pour la construction/rénovation

Développer l'usage du Bois en construction/rénovation

Diagnostic du Grenelle de 2009 : de nombreux freins techniques, réglementaires, normatifs à l'usage du bois dans la construction/rénovation

=> **Plans d'actions ciblés :** largement concertés, avec des pilotages et des financements partagés entre les institutions ministérielles (Forêt, Redressement Productif, Logement, Développement Durable) et les organisations professionnelles

Objectifs :
. Démontrer les performances des solutions Bois et leurs capacités à répondre aux exigences de la réglementation du bâtiment
. Lever les freins, y compris culturels
. Assurer une veille économique mutualisée
. Renforcer la gouvernance de la filière Bois-Forêt

Plusieurs « plans » mis en œuvre :
. Plans Bois 1 & 2 des ministères du Logement et du Développement Durable
. Plan Industrie du Bois / Nouvelle France Industrielle (IGH en bois)
. 100 constructions publiques en bois local (FNCOFOR)

In fine, une dynamique collective transversale et vertueuse, confirmée par la signature fin 2014 du **Contrat Stratégique de la Filière Bois** pour engager l'État, les Régions et les organisations professionnelles dans une démarche stratégique structurante

Développer l'usage du Bois en construction/rénovation

Plan Bois n°1 = une trentaine d'actions pour qualifier les solutions Bois et répondre aux réglementations (ou les faire évoluer) dans les domaines suivants :

. **sécurité/solidité :** incendie, sismique, termites
. **thermique :** inertie, déperditions, ponts thermiques, confort d'été
. **acoustique :** conformité réglementaire
. **santé, environnement :** qualité de l'air intérieur, FDES, DEP, poussières de bois
. **urbanisme :** interdictions PLU, ITE, Shon/Sdp

Plan Bois n°2 = 3 axes prioritaires

1- Formation (CODIFAB) : valoriser l'offre de formation initiale et continue et renforcer les compétences des acteurs et l'attractivité des métiers
2- Feuillus et Construction (FNB) : des ressources abondantes, en hausse et des débouchés en baisse. AMI en 2016 pour faire émerger des solutions et des produits innovants
3- Bois et Réhabilitation (UMB/FFB) : projet ABER, puis ARBRE, pour positionner le bois sur le marché de la réhabilitation et de la surélévation. En 3 étapes :

. Référentiel des solutions performantes
. Argumentaire de promotion
. Communication auprès des professionnels et du grand public

Développer l'usage des Matériaux Biosourcés en construction/rénovation

2009 : rapport du Conseil Général du Développement Durable sur les filières industrielles stratégiques de l'économie verte (la bio-économie) = soutenir les filières émergentes de Matériaux de construction Biosourcés (MB), en raison de leur potentiel de développement :

- Potentiel socio-économique : développement local autour du triptyque agri/sylviculture – industrie – bâtiment, avec créations d'emplois non délocalisables

- Potentiel technologique : accompagnement de la rupture technologique en matière de performance énergétique, hygro-thermique, environnementale, de confort (notamment pour la rénovation des bâtis anciens)

- Potentiel « ressources » : productions agricoles et sylvicoles variées, sécurisées et acteurs motivés

- Potentiel économique : forte demande en matériaux de construction avec de nouvelles exigences environnementales. Des dynamiques de développement à 2 chiffres sur certains produits biosourcés

Développer l'usage des Matériaux Biosourcés en construction/rénovation

Les freins identifiés :

- Manque de visibilité des acteurs des filières biosourcées
- Tissu industriel de PME/TPE avec des capacités d'investissement limitées
- Réglementations pénalisantes, inadaptées
- Manque de reconnaissance (négation parfois) des performances et des bénéfices des MB
- Déficit de formation à tous les niveaux

Le plan d'actions « Matériaux Biosourcés » des ministères du Développement Durable et du Logement, initié en 2010

- **Structurer les filières :** les fédérer pour assurer leur représentation dans les instances normatives et décisionnelles
- **Qualifier les filières :** les engager dans des démarches de qualification et de certification de leurs produits, pour répondre aux exigences techniques et économiques des marchés
- **Professionnaliser les acteurs :** acquérir, coordonner, transmettre, diffuser les savoirs et les savoir-faire
- **Intensifier l'innovation :** soutenir la R&D, notamment sur des projets structurants à forte valeur ajoutée
- **Territorialiser le développement :** soutien des filières territoriales, mise en réseau des acteurs locaux, effet levier de la commande publique

Développer l'usage des Matériaux Biosourcés en construction/rénovation

Concrètement :

- **Intérêts des filières de matériaux biosourcés** portés dans les instances normatives et réglementaires par le ministère et ses partenaires (mission Karibati, ex C&B)
- **Recherches, études et essais** sur les caractéristiques spécifiques des MB engagés
- **Démarches Qualité et Normalisation** engagées : règles pro paille, granulats végétaux, isolants végétaux en panneau et en rouleau
- **FDES** réalisées ou en cours
- **Formations « Ambassadeurs des Matériaux Biosourcés »** déployées sur le territoire national
- **Label « Bâtiments Biosourcés »,** d'application volontaire, défini par décret
- **Concours d'architecture « Bâtiments biosourcés »** pour les étudiants-architectes, initié en 2016, reconduit en 2017
- Supports pédagogiques de formation en ligne dédiés aux MB **(MOOC-MB)**, en cours
- Mise en place d'un **collectif de filières** et création d'une **association inter-professionnelle** fin 2016

Bilan du plan MB fin 2016 :

Tous les feux sont au vert : les freins levés, la structuration consolidée, les démarches qualités intégrées, les outils pédagogiques largement développés, le contexte politique et réglementaire favorable, les marchés en développement...

Vers une nouvelle réglementation énergétique et environnementale

Cap vers des bâtiments à énergie positive et bas carbone

Le bâtiment à énergie positive

- *réduit la consommation d'énergie non renouvelable*
- *embarque des systèmes performants*
- *renforce le recours aux énergies renouvelables*

Le bâtiment à faible empreinte carbone

- *réduit les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment*

Ce cap pose un défi pour l'innovation dans la filière bâtiment et nécessitera la montée en compétence de l'ensemble de la filière

Vers une nouvelle réglementation énergétique et environnementale

La démarche méthodologique :

- **1er étape : Concertation de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire**
  - *Avril 2015 – été 2016*

Comité de suivi

7 groupes de travail

Concertation

Référentiel Energie – Carbone

- Méthode de calcul
- Données
- Niveaux de performance

- **2nde étape : L'expérimentation E+/C-**

Vers une nouvelle réglementation énergétique et environnementale

Les 3 piliers de l'expérimentation E+/C-

Le référentiel «Energie - Carbone»

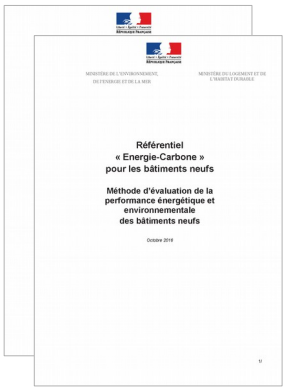

Évaluer
sur une même base

+

Le label E+/C-

E+ C- ÉNERGIE POSITIVE & RÉDUCTION CARBONE

Valoriser
les projets pilotes

+

Un observatoire national

Capitaliser & **Accompagner**
les expériences les acteurs

Le référentiel «Énergie-Carbone»

Méthode d'évaluation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs

Champ d'application
(celui de la RT 2012)

Périmètre d'évaluation
(à la parcelle, tous usages, exportation énergie,mais pas les déplacements ni les déchets générés par les usagers)

Indicateurs
(Bepos-Cep-Cep,nr-RER-DIES-Bbio-Tic-Eges-Eges,pce)

Principes et règles de calcul
(Méthode RT 2012
+ quelques ajouts et
Contributeurs GES/ACV

Données d'entrée
(FDES/PEP,
ou données
génériques,
ou forfaitaires)

Niveaux de performance « Energie » et « Carbone » des bâtiments neufs

Le référentiel «Énergie-Carbone»

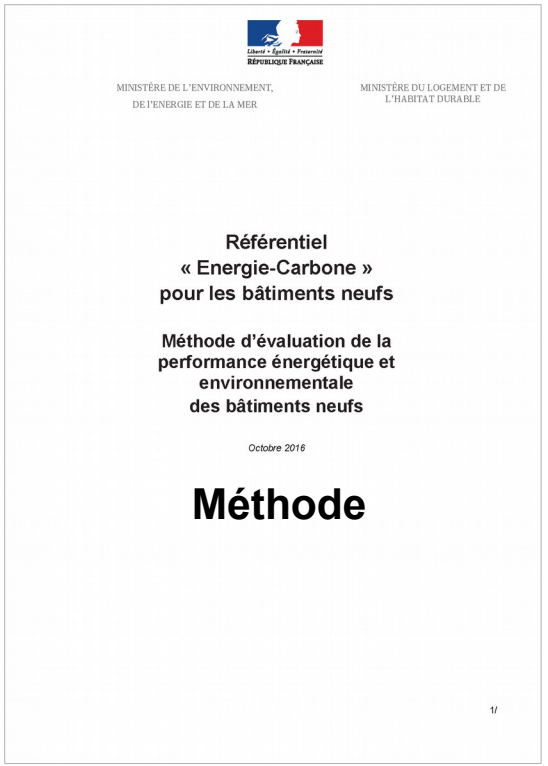

Performance énergétique
en phase d'usage

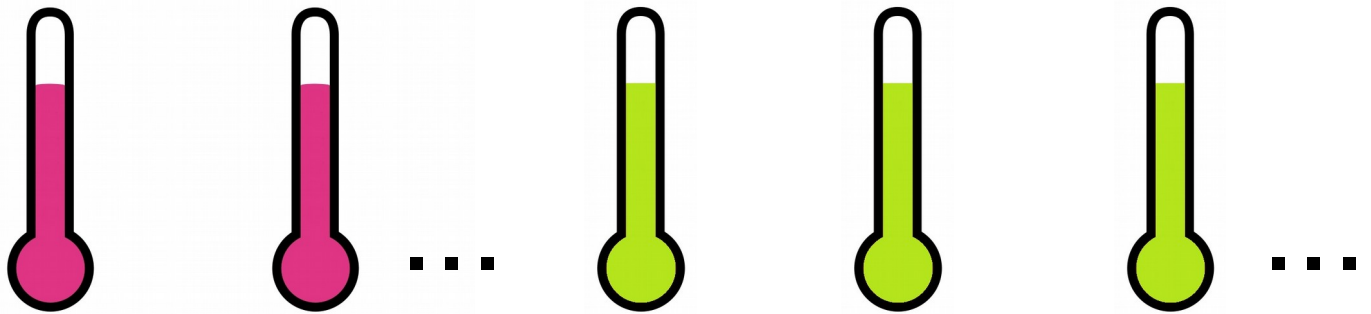

Performance environnementale
sur le cycle de vie du bâtiment

+ Evaluation économique (pour l'expérimentation)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Performance énergétique
Bilan BEPOS

(en phase d'usage et en Kwh/m²/an)

$$= \sum \text{Conso. d'énergie non renouvelable (Cep,nr)} - \sum \text{Exportation d'énergie renouvelable (Pep,r,ex)}$$

5 usages RT 2012
+
Usages mobiliers spécifiques
(forfaits annuels)

Leviers d'action :

Baisser la consommation et
Renforcer le recours aux EnR embarquées (autoconsommées) ou aux EnR du réseau territorial

Objectif : promouvoir la contribution du bâtiment à la politique locale de l'énergie

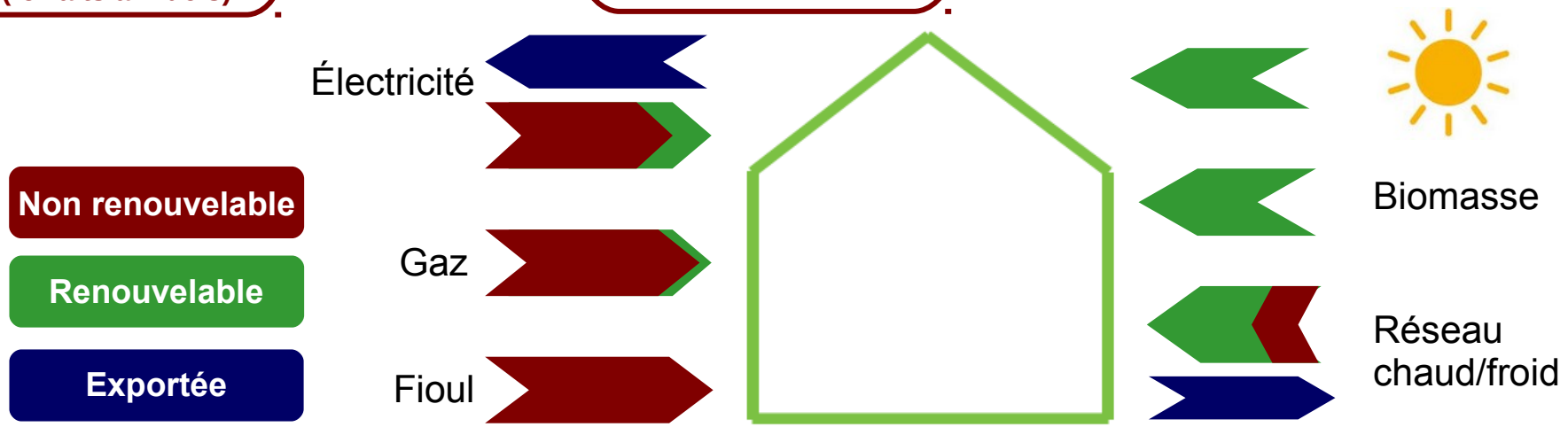

Performance environnementale

Objectif :
Réduire les impacts environnementaux du bâtiment tout au long de son cycle de vie
Et calculer notamment un bilan d'émissions der Gaz à Effet de Serre

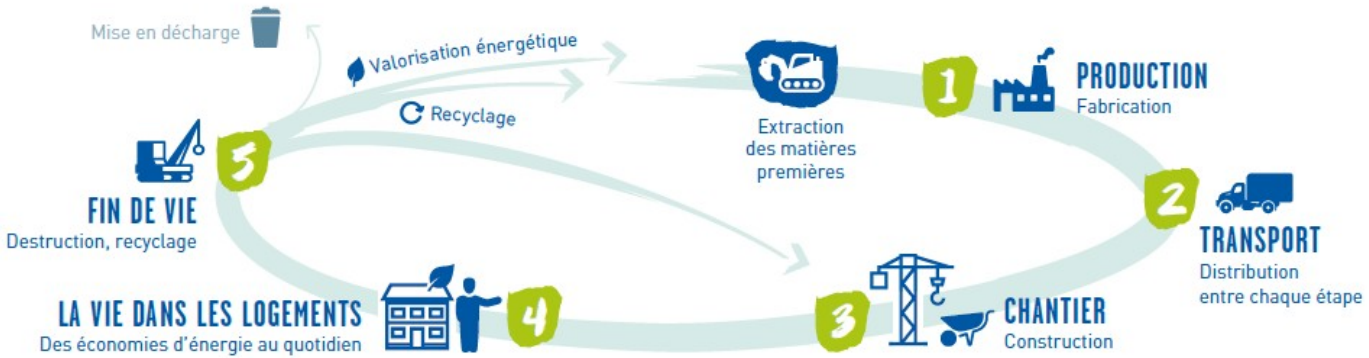

Qu'est ce que l'on évalue ?
Le bâtiment mais aussi l'aménagement de la parcelle (VRD jusqu'au domaine public, systèmes de production énergétique hors bâtiment…)
S'il y a plusieurs bâtiments sur la parcelle, la méthode de calcul permet de répartir les impacts des éléments communs entre les différents bâtiments

Performance environnementale

Performance environnementale du bâtiment sur son cycle de vie

Contributeurs	Une durée conventionnelle de calcul fixée à 50 ans pour toutes typologies	Phase de production	Phase de Construction	Phase d'exploitation	Phase de fin de vie	Bénéfices et charges au-delà du cycle de vie
	Produits de construction et équipements	▨	▨	▨	▨	Potentiel de réutilisation, récupération et recyclage Export de la production locale d'énergie
	Consommation d'énergie			▨		
	Chantier		▨			
	Consommation d'eau			▨		

Émissions de GES sur le cycle de vie du bâtiment - **Bénéfices GES** au-delà du cycle de vie du bâtiment = **Eges** **kg eq. CO_2/m^2_{SDP}**

si › 0

Performance environnementale

- **Les Données Environnementale (DE)** sont issues des déclarations environnementales sur les produits de construction, les équipements techniques du bâtiment et les services (mise à disposition de l'énergie, mise à disposition de l'eau, …) : **FDES, PEP**

- Les impacts environnementaux du bâtiment sont obtenus en sommant les impacts environnementaux des contributeurs (produits, équipements, énergies d'usage, chantier, eau…)

Les Données Environnementales d'entrée :

Données conventionnelles → **Usage obligatoire**

Météorologie
Scénarios d'occupation et d'usage
Données environnementales des services : impacts des énergies, de la mise à disposition de l'eau...

Données spécifiques → **Usage obligatoire** pour les produits mis en œuvre qui en disposent

FDES, PEP, Performance thermique…
… déclarés par un industriel, un syndicat

Données par défaut → **Usage en l'absence** de données spécifiques

Modules de données génériques par défaut (MDEGD)
Valeurs majorantes

Les logiciels d'évaluation

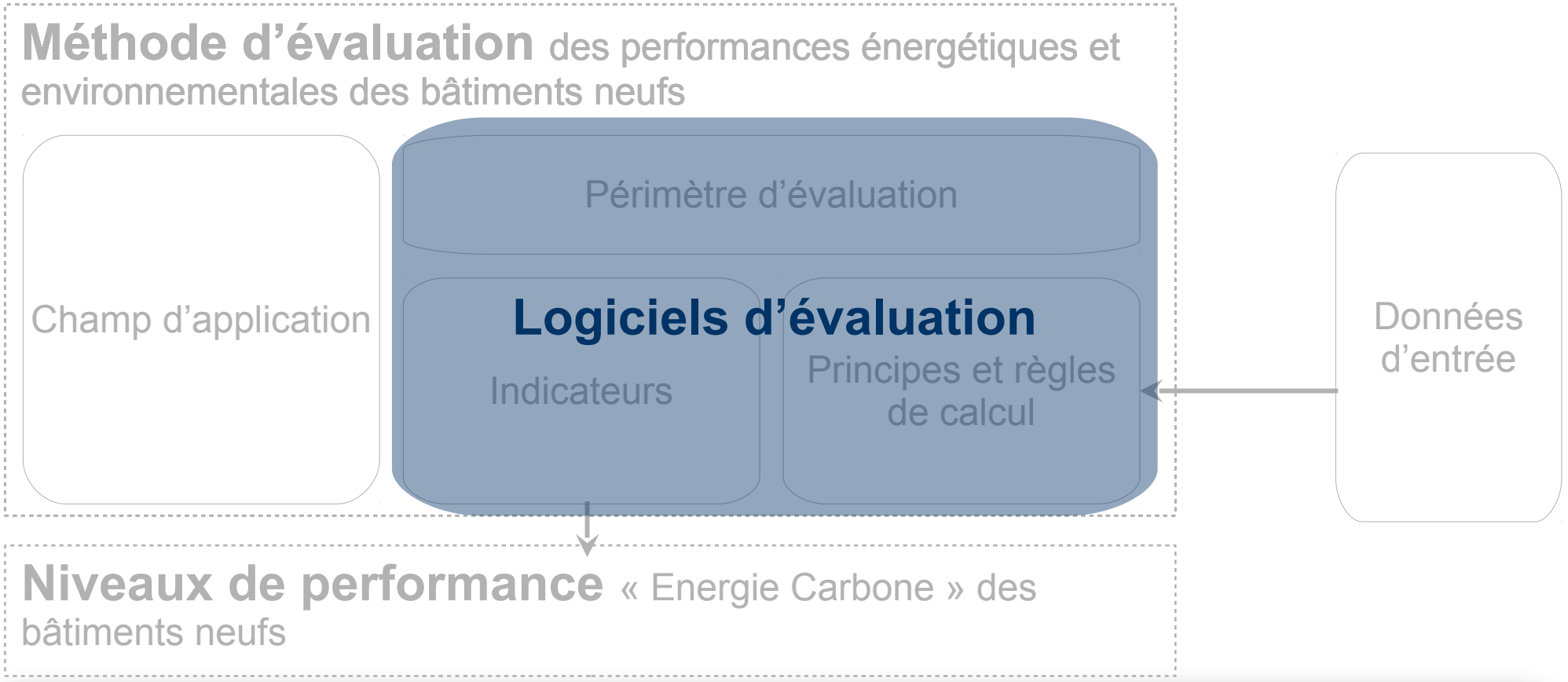

Les logiciels d'évaluation

Performance énergétique

Utilisation du moteur de calcul énergétique fourni par la DHUP (moteur de la RT 2012)

Pas de logiciel spécifique imposé

Respect de la méthode d'évaluation définie

Performance environnementale

Génération d'un fichier de sortie standardisé compatible avec l'observatoire

Liste des logiciels utilisables :

www.batiment-energiecarbone.fr

/evaluation/logiciels/

Les niveaux de performance

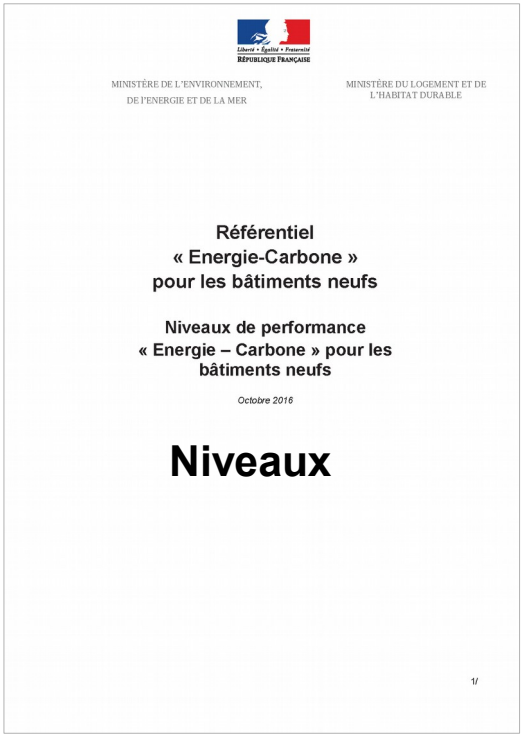

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Référentiel
« Energie-Carbone »
pour les bâtiments neufs

Niveaux de performance
« Energie – Carbone » pour les bâtiments neufs

Octobre 2016

Niveaux

1/

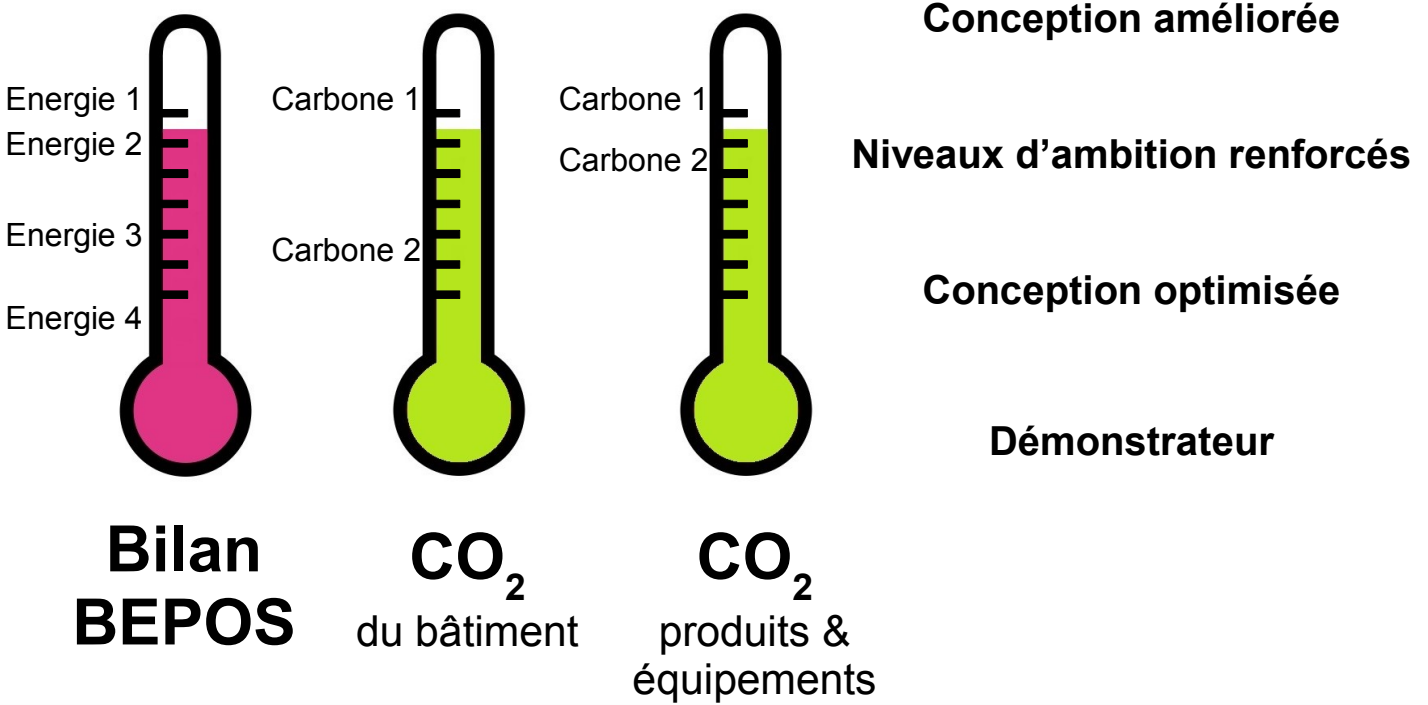

Les niveaux de performance énergétique

Énergie 1
Énergie 2

Sobriété et Efficacité énergétique et/ou recours aux ENR notamment à la chaleur renouvelable

- **Résidentiel**
entre -5% et 10% de réduction des consommations NR par rapport à la RT 2012

- **Bureau**
entre -15% et 30% de réduction

Énergie 3

Sobriété et Efficacité énergétique et recours aux ENR pour les besoins du bâtiment

- **Résidentiel**
20% de réduction des consommations et recours aux ENR pour 20 kWh/m².an

- **Bureau**
40% de réduction des consommations et recours aux ENR pour 40 kWh/m².an

Énergie 4

Bâtiment producteur

Production d'ENR équivalente aux consommations NR sur tous les usages du bâtiment

Le bonus de constructibilité sera octroyé sur la base des niveaux 3 et 4

Les niveaux de performance Carbone

Objectifs

- Ambition de distinguer un seuil global et un sous-seuil lié aux produits de construction et des équipements

Carbone 1

- Les leviers de réduction de l'empreinte carbone sont à répartir entre les consommations énergétiques et le choix des matériaux
- Aucun mode constructif ni vecteur énergétique n'est exclu

Carbone 2

- Ambition renforcée sur le CO_2 avec le respect à minima du socle Energie
- Pour atteindre ce niveau il faudra renforcer le travail de réduction de l'empreinte carbone du bâtiment en améliorant les consommations énergétiques et le choix des matériaux
- Le bonus de constructibilité sera octroyé sur le base du niveau 2

Les niveaux de performance : valeurs cibles Energie

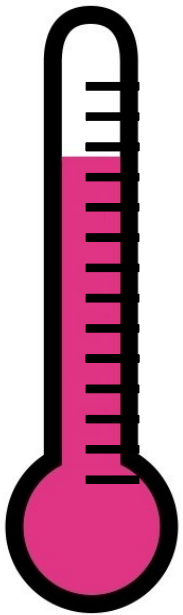

	Maisons	Logements collectifs	Bureaux
Energie 1	47,5	55	59,5
Energie 2	45	50	49
Energie 3	20	20	2
Energie 4	0	0	0

$$Bilan_{BEPOS} < \mathbf{50 \times M_{bilan} \times M_{ctype}} \times (M_{cgéo} + M_{calt} + M_{csurf}) + Aue_{ref} - \mathbf{Prod_{ref\ (à\ partir\ du\ niveau\ 3)}}$$

Les niveaux de performance : valeurs cibles Eges

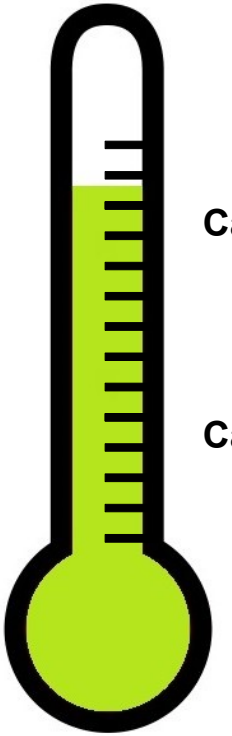

Eges

	Maisons	Logements collectifs	Bureaux	Autres
Carbone 1	1350 kg/m²	1550 kg/m²	1500 kg/m²	1625 kg/m²
Carbone 2	800 kg/m²	1000 kg/m²	980 kg/m²	850 kg/m²

$$Eges < A + m + M_{park}$$

Valeur pivot
dépendant du niveau Carbone et de l'usage

Modulation
relative à la conso. d'énergie (climat, surface)...

Modulation
relative aux places de parkings imposées par le PLU

Les niveaux de performance : valeurs cibles $Eges_{PCE}$

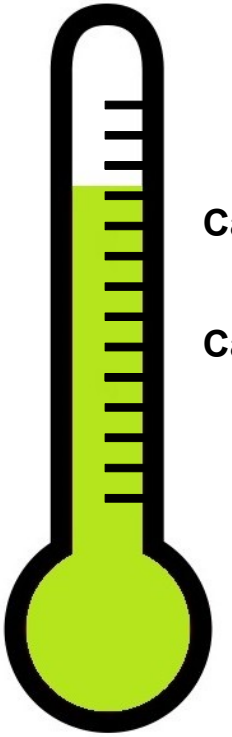

$Eges_{PCE}$

	Maisons	Logements collectifs	Bureaux	Autres
Carbone 1	700 kg/m²	800 kg/m²	1050 kg/m²	1050 kg/m²
Carbone 2	650 kg/m²	750 kg/m²	900 kg/m²	750 kg/m²

$$Eges_{PCE} < A_{PCE} + M_{park}$$

Valeur pivot
dépendant du niveau Carbone et de l'usage

Modulation relative aux places de parkings imposées par le PLU

Le label E+/C-

Pour les bâtiments non résidentiels

Pour les maisons individuelles

Pour les logements collectifs et maisons individuelles

Pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux

Pour les logements collectifs et maisons individuelles

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Un observatoire pour ...

L'EXPÉRIMENTATION EN BREF | S'INFORMER | MÉTHODE D'ÉVALUATION | NIVEAUX DE PERFORMANCE & LABEL | LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES | JE PARTICIPE À L'EXPÉRIMENTATION

www.batiment-energiecarbone.fr

Partager les expériences

Analyser les résultats après anonymisation (dont analyse économique en coût global)

Faire évoluer la méthode et les niveaux

Capitaliser les expériences

Caractéristiques de l'opération :
- techniques
- économiques (confidentiel)

Un observatoire pour ...

… évaluer économiquement

Objectif

- Évaluer l'impact économique des choix techniques effectués par les maîtres d'ouvrage pour atteindre différents niveaux de performance

Méthode

- Évaluer, pour chaque projet, les coûts induits par les choix techniques ayant un impact sur les performances énergétiques et environnementales
- Multiplier les cas pour fiabiliser l'évaluation économique à différents niveaux d'exigence

Indicateurs

- coût d'investissement
- coût global = coût d'investissement + coûts de maintenance + coûts des énergies en phase d'exploitation + coûts liés aux émissions carbone

Comment participer à l'expérimentation ?

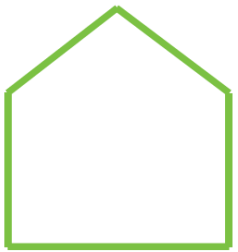

Bâtiment récent
construit ou en projet
en métropole

+

Maître d'Ouvrage volontaire

Étude énergétique

+

Étude ACV
multicritères

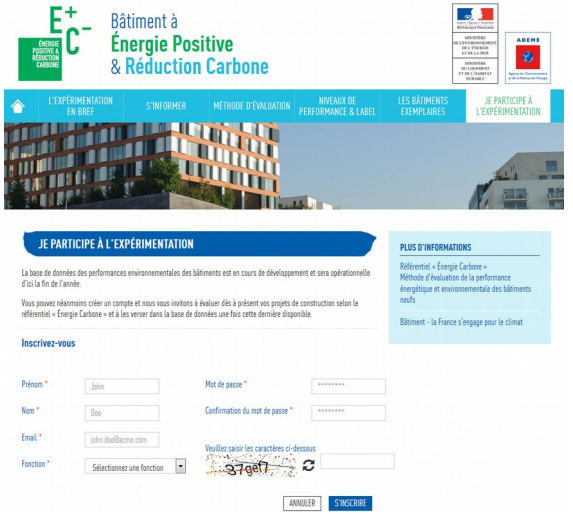

Création d'un compte

+

Dépôt dans la base de données

Pilotage de l'expérimentation

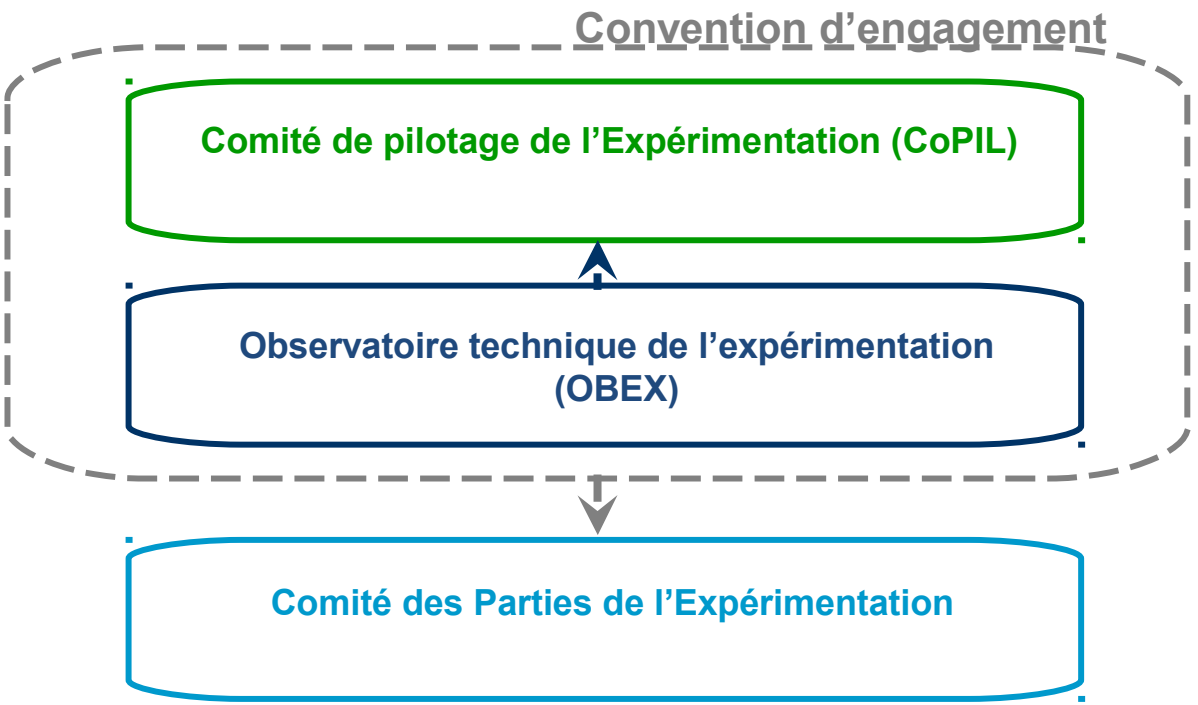

Pilotage de l'expérimentation

Comité de pilotage

Missions

- Piloter l'expérimentation et en assurer la promotion
- Fixer le cadre des actions de communication et d'accompagnement
- Assurer le suivi des engagements volontaires des acteurs professionnels
- Exploiter les retours d'expérience
- Valider les évolutions éventuelles du référentiel et des niveaux de performances

Composition

Co-présidence : Etat & Président du CSCEE

Secrétariat : CSTB

Membres :

Représentation de l'état	Ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer Ministère du logement et de l'habitat durable (DHUP, DGEC)
Etablissements publics	ADEME, CSTB
Acteurs	USH, FPI, LCA-FFB, AIMCC, FIEEC, UNTEC, UNSFA, FFB, CAPEB, SER, FEDENE, RAC, CLER, Effinergie, HQE-France GBC, BBCA, Plan Bâtiment Durable

Pilotage de l'expérimentation

Comité technique

Missions

- Suivre la mise en œuvre des actions de communication, d'accompagnement et des engagements volontaires des acteurs professionnels
- Transmettre au comité de pilotage des synthèses des retours d'expérience
- Identifier les difficultés de déploiement de l'expérimentation
- Proposer les évolutions éventuelles du référentiel, des niveaux de performances au COPIL

Composition

Présidence et animation : DHUP

Secrétariat : CSTB

Membres :

Représentation de l'état	DHUP, DGEC
Etablissements publics	ADEME, CSTB, CEREMA
Acteurs	USH, FPI, LCA-FFB, AIMCC, FIEEC, UNTEC, UNSFA, FFB, CAPEB, SYNTEC, CINOV, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC SERVICES, PRESTATERRE, SER, FEDENE, RAC, CLER, Effinergie, HQE-France GBC, BBCA, Plan Bâtiment Durable

Quel accompagnement ? Quels appuis ?

www.batiment-energiecarbone.fr

S'informer
& trouver des réponses
Documents clés,
événements, FAQ, forum

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Trouver du soutien
Dispositifs de soutien
financier à la réalisation
d'études ACV
Communautés ACV

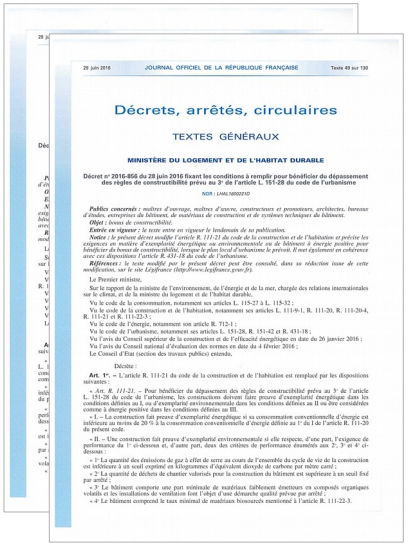

Obtenir un bonus
Être exemplaire

Le Bonus de Constructibilité

Philosophie : compenser le surcoût de l'excellence

Exemplarité énergétique

Cep : - 20 %/logement et - 40 %/tertiaire
(hors de l'expérimentation)

ou **Exemplarité environnementale** Certifié

Carbone 2
+ Valorisation de 40 % des déchets de chantier
ou Produits de revêtement A+ et ventilation vérifiée
ou Taux minimum de matériaux biosourcés (niveau 1 du label)

ou **Énergie positive** Certifié

Énergie 3 ou 4

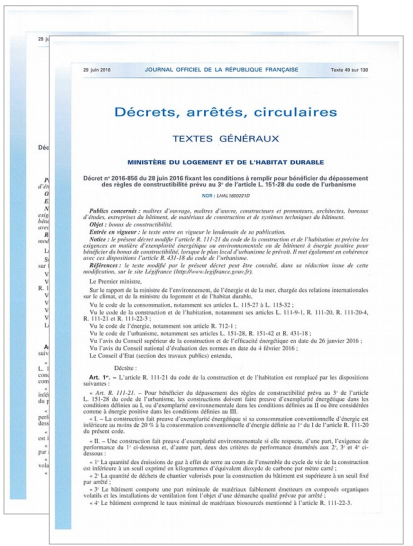

29 juin 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 49 sur 130

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Décret n° 2016-856 du 28 juin 2016 fixant les conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3° de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme

NOR : LHAL1600237D

Obtenir un bonus =
Droit à bénéficier d'un dépassement des règles de constructibilité, lorsque le PLU le prévoit

L’exemplarité des pouvoirs publics

« Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'**exemplarité énergétique et environnementale...**

… et sont, **chaque fois que possible**, à **énergie positive** et à **haute performance environnementale**. »

Décret paru et Arrêté à paraître

sur le modèle du Bonus de Constructibilité :

Carbone 1 ou 2
+ Valorisation de 40 % des déchets de chantier
ou Produits de revêtement A+ et ventilation vérifiée
ou Taux minimum de matériaux biosourcés (niveau 1 du label)

Ce n’est pas :

- une application anticipée d’une future réglementation
- une déclinaison de la directive européenne

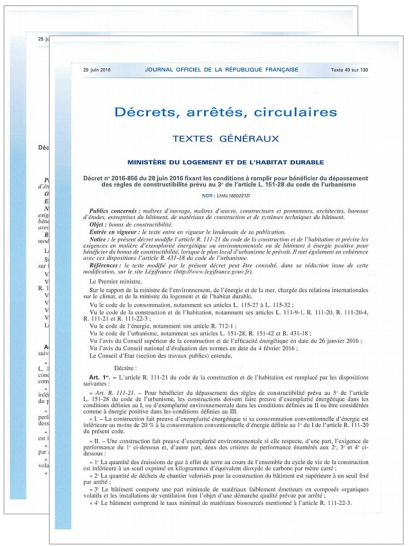
29 juin 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 49 sur 130

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Décret n° 2016-856 du 28 juin 2016 fixant les conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3° de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme

NOR : LHAL1600231D

Exemplarité des constructions de l’État et des Collectivités

MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE L’ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L’HABITAT DURABLE

Pour aller plus loin : www.batiment-energiecarbone.fr

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr